

### **REGLEMENT DE CONSULTATION**

## **POUVOIR ADJUDICATEUR:**

Fédération des Parcs naturels régionaux de France (FPNRF) association régie par la loi du 1er juillet 1901 enregistrée sous le numéro SIRET 784 845 026 00045 siège 27, rue des Petits Hôtels à Paris (75010) représentée par son Président en exercice, Monsieur Michaël Weber

# **OBJET DE LA CONSULTATION:**

Marché n°2025-66

Refonte du site internet de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France www.parcs-naturels-regionaux.fr

Procédure adaptée organisée conformément aux dispositions des articles L2123-1 du Code de la commande publique

Date limite de réception des offres :

27 novembre 2025 à 17h

# **SOMMAIRE**

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONSULTATION	3
ARTICLE 2 - ALLOTISSEMENT	3
ARTICLE 3 - PROCEDURE DE PASSATION	3
ARTICLE 4 - FORME DU MARCHE	3
ARTICLE 5 – DUREE DU MARCHÉ ET DELAIS D'EXECUTION DES PRESTATIONS	3
ARTICLE 6 - VARIANTES	3
ARTICLE 7 – FORME JURIDIQUE DU GROUPEMENT	3
ARTICLE 8 - DOSSIER DE CONSULTATION	4
ARTICLE 9 - CONTENU DES PLIS	5
ARTICLE 10 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	7
ARTICLE 11 -NEGOCIATION	7
ARTICLE 12 -SELECTION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	7
ADTICLE 13 - DENSEIGNEMENTS COMDITEMENTAIDES	Q

#### **ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONSULTATION**

La présente consultation a pour objet la refonte du site internet de la Fédération des Parcs naturels régionaux.

Le détail des prestations est indiqué dans les cahiers des clauses techniques particulières (CCTP) joints au dossier de consultation.

Il s'agit d'un marché ordinaire en ce que les prestations sont clairement définies et sont commandés en une seule fois. Son prix est établi avec précision et de manière définitive, forfaitairement.

#### **ARTICLE 2 – ALLOTISSEMENT**

La présente consultation n'est pas allotie

#### **ARTICLE 3 – PROCEDURE DE PASSATION**

La présente consultation est passée sous la forme d'une procédure adaptée conformément aux articles L2123-1 du Code de la commande publique.

#### **ARTICLE 4 – FORME DU MARCHE**

Le marché est un marché ordinaire conclu à prix global et forfaitaire. Il est conclu sans montant minimum, et pour un montant maximum de 47 500 € TTC (39 583 € HT).

#### ARTICLE 5 – DUREE DU MARCHÉ ET DELAIS D'EXECUTION DES PRESTATIONS

Le prestataire devra respecter les délais suivants pour la réalisation des différentes étapes du projet, en veillant à garantir la qualité et l'efficacité des actions mises en place. Ces délais sont indicatifs et pourront être ajustés en fonction des besoins et du conseil du prestataire choisi. Toutes modifications devront être validées par les parties prenantes.

- Réflexion interne et cadrage : 1 mois : mi-janvier
- Conception (arborescence, maquettes, charte éditoriale): 1 à 2 mois: fin-février
- Développement et intégration : 3 mois : mai
- Recette et mise en ligne : 1 mois : juin
- Formation et transfert de compétences : continu en fin de projet
- Maintenance : de 2027 à 2029.

#### **ARTICLE 6 – VARIANTES**

Les variantes à l'initiative du candidat validées par la FPNRF sont autorisées. Il n'est pas prévu de variantes à l'initiative de la FPNRF.

#### ARTICLE 7 – FORME JURIDIQUE DU GROUPEMENT

Le candidat peut se présenter en tant qu'opérateur économique unique ou en tant que groupement.

Il est interdit au candidat d'être mandataire de plus d'un groupement pour le même marché (article R.

2142-23 du Code de la Commande Publique).

Conformément à l'article R. 2142-21 du Code de la commande publique, il est interdit au candidat de se présenter en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

En cas de groupement conjoint d'opérateurs économiques, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de transformer le groupement en groupement conjoint avec mandataire solidaire. Cette exigence se justifie par la nécessité d'assurer une exécution cohérente du marché et un interlocuteur unique pour la coordination du projet web et la maintenance technique du site.

#### **ARTICLE 8 – DOSSIER DE CONSULTATION**

#### 8.1 Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation (DCE) remis aux candidats comporte :

- Le présent règlement de consultation (RC);
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes ;
- Les formulaires DC1 et DC4.

#### 8.2 Modifications du dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard 4 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant la phase de consultation, la date limite de réception des offres initiales est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Afin de pouvoir respecter ce délai, il est demandé aux soumissionnaires de bien vouloir poser toute question par écrit, par courrier à Mélanie DA CUNHA, <u>mdacunha@parcs-naturels-regionaux.fr</u> au plus tard 7 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres.

#### 8.3 Retrait du DCE

Il ne pourra en aucun cas être remis sur support papier ou sur support physique électronique.

Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme web de la Fédération lors du déroulement de la présente consultation en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse électronique, en cas de non identification de la personne lors du téléchargement, en cas de non indication de la dite adresse électronique ou en cas de suppression de l'adresse. Il est recommandé à tout candidat de consulter régulièrement la plateforme afin de s'assurer qu'il bénéficie bien des dernières modifications éventuelles.

#### 8.4 Modalités de remise des candidatures et des offres

Les conditions d'envoi et de remise des candidatures et des offres qui suivent s'imposent aux candidats.

Toute remise sous une autre forme que celle imposée au présent document entraînera l'irrégularité de

la candidature.

Seule la forme dématérialisée est admise.

Les candidatures seront remises par mail à l'adresse suivante : mdacunha@parcs-naturels-regionaux.fr

Si le candidat adresse plusieurs plis, seul le dernier pli reçu, dans les conditions du présent règlement, sera examiné.

#### 8.5 Conditions de remise des plis

Les candidatures doivent être transmises avant le jour et l'heure inscrits sur l'avis d'appel public à la concurrence. L'heure limite retenue pour la réception du pli correspondra au dernier octet reçu.

Les plis parvenus après cette date et heure limites seront éliminés sans avoir été lus et le candidat en sera informé.

Les candidats devront impérativement remettre leurs fichiers dans l'un ou plusieurs des formats suivants : (liste limitative)

- standard .zip
- Adobe® Acrobat®.pdf
- Rich Text Format.rtf
- .doc ou .xls ou .ppt
- .odt, .ods, .odp, .odg
- le cas échéant, le format DWF
- mp4 ou équivalents pour la vidéo
- ou encore pour les images bitmaps .bmp, .jpg, .gif, png

Le soumissionnaire est invité à :

- ne pas utiliser certains formats, notamment les ".exe"
- ne pas utiliser certains outils, notamment les "macros"
- traiter les fichiers constitutifs de sa candidature préalablement par un anti-virus.

#### 8.6 Modalités de signature des pièces de candidature et d'offre

Il n'y a pas obligation de signer les pièces de candidature et d'offre.

En cas d'attribution du marché, le candidat sera invité à signer électroniquement son offre, ainsi que le Cahier des clauses techniques et particulières (CCTP). Les documents seront signés et joints à la candidature au format .PDF.

### 8.7 Copie de sauvegarde

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde, lorsque le candidat aura transmis son dossier ou document accompagné d'une copie de sauvegarde sur support physique électronique envoyé dans les délais impartis pour la remise de son pli, cette copie, identifiée comme copie de sauvegarde sera placée sous un pli scellé et ne sera ouverte que si :

- un programme informatique malveillant est détecté dans les plis transmis par voie électronique,
- un pli électronique est reçue de façon incomplète, hors délais ou n'a pu être ouvert, sous réserve que la transmission du pli électronique ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde pourra être transmise sur support papier ou support physique électronique et devra également être signée par le candidat.

Le pli contenant la copie de sauvegarde sera détruit par le pouvoir adjudicateur s'il n'est pas ouvert.

Le pli cacheté contenant la copie de sauvegarde sera envoyé en recommandé ou remis à l'adresse suivante et portera les mentions suivantes :

Adresse: FPNRF 27, rue des petits hôtels 75 010 Paris

#### **Candidature pour:**

Refonte du site internet de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France

Nom du candidat : (à compléter)

NE PAS A OUVRIR : COPIE DE SAUVEGARDE

#### **Article 9 - CONTENU DES PLIS**

#### 9.1 Recevabilité des candidatures

Le pouvoir adjudicateur vérifiera tout d'abord la complétude du dossier, puis il procèdera à l'analyse des candidatures au regard des critères de sélection des candidatures précisés ci-après.

Les candidats devront démontrer **sous peine d'irrecevabilité de leur candidature** qu'ils disposent de la capacité technique, professionnelle et financière d'exécuter le marché. La preuve de cette capacité peut être apportée par tous moyens.

#### 9.3 Pièces de la candidature à produire

Les candidatures seront entièrement rédigées en français.

Les candidats auront à produire un dossier complet, comprenant toutes les pièces décrites ci-dessous.

### **Un volet administratif contenant:**

- Une lettre de candidature établie sur un imprimé **DC1 complété (ou équivalent)**. (Les candidats veilleront notamment à renseigner la rubrique F1 du DC1 concernant la déclaration sur l'honneur qu'ils n'entrent dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner prévu aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 du Code de la Commande Publique) ;
- Les documents relatifs au pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat :
  - En cas de candidat unique : une délégation de pouvoirs habilitant la personne à engager la société en lieu et place du responsable,
  - En cas de groupement : les lettres d'habilitation de chacun des membres du groupement, autorisant le mandataire ou son délégataire à engager le groupement.
  - Si le candidat est en redressement judiciaire, il devra fournir la copie du jugement lui

permettant de poursuivre son activité. Dans le cas contraire, il devra cocher la case de la rubrique F1 du DC1.

- Une attestation d'assurance en cours de validité
- Une attestation de conformité des déclarations sociales (URSSAF) de moins de 6 mois
- Une attestation de conformité des déclarations fiscales de moins de 6 mois

### <u>Un volet technique, professionnel et financier contenant</u>:

- Pour les capacités techniques et professionnelles :
  - ☑ °Des certificats de qualification professionnelle établis par des organismes indépendants. Le pouvoir adjudicateur accepte tout moyen de preuve équivalent ainsi que les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres Etats membres
  - ☑ ° Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ;
  - ☑ ° L'indication des titres d'études et professionnels du candidat ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de conduite des travaux de même nature que celle du marché public ;
  - ☑ ° Une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public ;
- Pour les capacités financières :
  - ☑ Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ;
  - ☑ ° Déclarations appropriées de banques ou, le cas échéant, preuve d'une assurance des risques professionnels pertinents ;

Avant de procéder à l'examen des candidatures, si le pouvoir adjudicateur constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ses pièces. L'attention des candidats est portée sur le fait que la complétude des pièces n'implique pas l'admission de la candidature.

#### 9.4 Documents à remettre au titre de l'offre

Le candidat devra présenter dans son offre initiale les éléments suivants :

- L'acte d'engagement complété;
- Le bordereau des prix unitaires, complété;

- Le cadre de réponse technique du candidat sur un maximum de 8 à 10 pages :
  - o La méthodologie proposée pour réaliser la mission incluant un calendrier,
  - Les moyens et compétences (techniques et humains) proposés pour réaliser la mission (détaillant le nombre de jours),
  - o la ou les personne(s) en charge de la réalisation de la prestation,
  - o un interlocuteur unique auprès de la FPNRF.

Le cadre de réponse technique ne devra pas excéder 8 à 10 pages.

Pour tout cadre de réponse remis par le candidat excédant 10 pages, il ne sera pas pris en compte les pages au-delà de la 10ème page pour l'analyse des offres.

#### ARTICLE 10 – DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des plis est de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

### **ARTICLE 11 – NEGOCIATION**

Une session de négociation pourra être menée avec les 3 meilleurs candidats sur chaque critère.

Cette session se tiendra prévisionnellement le 10 décembre matin en visioconférence.

### ARTICLE 12 -SELECTION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

### 12.1 Critères de sélection des candidatures

Les candidatures recevables seront analysées au regard des critères suivants :

Situation juridique

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de rejeter la candidature :

- du candidat dont le dossier de candidature est incomplet.

#### Calendrier:

- Retours attendus d'ici le 27 novembre à 17h version numérique uniquement
- Sélection des prestataires les mieux notés pour audition en visioconférence
- Audition des prestataires retenus le 10 décembre matin
- Décision d'attribution du marché le 18 décembre

### L'offre devra comprendre :

- Les références de l'entreprise (éléments permettant d'apprécier les capacités techniques, professionnelles et financières de l'entreprise), son statut juridique, son numéro SIRET.
- Le nom et les références de la ou des personnes en charge de la prestation.

 Un devis, qui devra indiquer: une répartition budgétaire détaillée par poste (conception, développement, intégration, formation, maintenance) exprimée en HT et TTC (TVA applicable). Le prix est forfaitaire.

Le cadre de réponse technique du candidat sur un maximum de 8 à 10 pages.

- La méthodologie proposée pour réaliser la mission incluant un calendrier,
- Les moyens (techniques et humains) proposés pour réaliser la mission (détaillant le nombre de jours),
- La ou les personnes(s) en charge de la réalisation de la prestation,
- Un interlocuteur unique auprès de la FPNRF.

L'entreprise devra produire les justificatifs suivants avant notification du contrat ou de la commande :

- Une attestation d'assurance en cours de validité
- Une attestation de conformité des déclarations sociales (URSSAF) de moins de 6 mois
- Une attestation de conformité des déclarations fiscales de moins de 6 mois

#### Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires, les candidats devront faire parvenir une demande par mail à <a href="mailto:mdacunha@parcs-naturels-regionaux.fr">mdacunha@parcs-naturels-regionaux.fr</a> au plus tard 7 jours avant la date limite de réception des offres, soit le 20 novembre.

#### 12.2 Critères d'attribution des offres

L'évaluation des offres portera sur la compréhension du besoin et la qualité de la proposition méthodologique, ainsi que sur l'expérience et les références du candidat sur des projets similaires, notamment des sites institutionnels, des projets de storytelling ou d'éco-conception. Seront également pris en compte la capacité à accompagner la FPNRF dans la durée, par le biais de formations et de supports, ainsi que le rapport qualité / prix de la proposition.

L'offre des candidats sera appréciée au regard :

- de la compréhension du contexte et des enjeux ;
- de la migration des données ;
- de la justification du CMS;
- de la proposition de l'utilisation d'outils collaboratifs (forums, espaces documentaires);
- de l'organisation et de la méthodologie proposées ;
- de l'offre tarifaire dans la contrainte de 47 500€ TTC et sa présentation détaillée poste par poste;
- des connaissances des collectivités territoriales et du développement durable.

La Fédération pourra éventuellement organiser un entretien à la suite d'une présélection sur dossier. Conformément aux dispositions de l'article 28 du Code des Marchés Publics, la Fédération pourra négocier avec un ou plusieurs candidats ayant proposée une offre. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre.

énoncés ci-dessous :
□ Valeur Technique : 40%
Dont
☐ Développement et intégration : 10%
☐ Migration des données : 10%
☐ Interopérabilité et outils collaboratifs : 10%
☐ Éco-conception - sobriété numérique 4%
☐ SEO et performances : 3%
☐ Sécurité et accessibilité (RGAA) : 3%
☐ Méthodologie et gestion de projet : 10%
☐ Storytelling, contenus et UX : 10%
Dont
☐ Storytelling visuel et multimédia : 4%
$\square$ Structuration et hiérarchisation des contenus : 3%
☐ UX et design responsive : 3%
□ Prix 40%

# **ARTICLE 13 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leurs seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande par mail (<a href="mailto:mdacunha@parcs-naturels-regionaux.fr">mdacunha@parcs-naturels-regionaux.fr</a>) au plus tard 7 jours avant la date limite de réception des offres.